



CONTRIBUTION

Sea Shepherd Conservation Society

Contribution reçue le 11 décembre 2011

Le projet d'allongement de la piste d'atterrissage qui doit être débattu publiquement est un non sens écologique et socio-économique.

En effet, l'allongement de cette piste se ferait au détriment du lagon de Mayotte qui abrite plus de 200 espèces de coraux, une des rares doubles barrières récifales au monde, 22 espèces de mammifères marins (dont le dugong). Les plages de ce lagon sont, par ailleurs, le lieu de ponte de nombreuses tortues marines.

Les services éco systémiques rendus par le lagon aux habitants de Mayotte, en plus de sa valeur touristique, dépassent de très loin l'intérêt de l'allongement d'une piste. Intérêt d'autant plus discutable que l'on sait aujourd'hui que des vols directs Paris-Mayotte peuvent desservir l'île sur la piste existante. La population de Mayotte a tout à perdre dans un tel projet. Ce projet de construction est en contradiction totale avec le décret du 18 janvier 2010 instaurant la création du parc marin de Mayotte.

Avec près de 11 millions de km² de côtes, la France est le deuxième territoire marin au monde. De cette immense richesse naturelle découle une grande responsabilité en matière de préservation des écosystèmes marins pour les générations actuelles et les générations futures. La France doit se montrer à la hauteur de l'enjeu. Renoncer à ce projet d'allongement de piste en fait partie.

Sea Shepherd Conservation Society est donc très fermement opposé à un tel projet et en appelle aux autorités compétentes à considérer en premier lieu le bien-être de tous pour aujourd'hui et pour demain